

Membres en exercice		: Le 27 Mai 2014 à 20h00 à la Mairie dûment convoqué
. afférents au Conseil	11	: le conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de
. en exercice :	11	: Catherine QUEINNEC
. qui ont pris part à la		:
délibération	11	: date de la convocation : 18 mai 2014

Présents : QUEINNEC Catherine, CHALEIL, Serge, CHARFOULET Nicole, BASSOT Isabelle, CHIGROS Chantal, DELGOVE Bernard, MERLE Elsa, VARGAS Jean-Michel, MOREL Julien, CHAMPEIX Charlène.

Procuration de ARCHER Laurent à Serge CHALEIL

Secrétaire de séance : VARGAS Jean-Michel

OBJET : INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

Madame le Maire expose à l'assemblée :

Vu l'arrêté ministériel en date du 16 septembre 1983, autorisant l'attribution au Receveur Municipal une indemnité de Conseil.

Considérant que le Receveur Municipal fournit à la Commune des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique financière et comptable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

. d'attribuer, pour la durée du mandat municipal, au Receveur Municipal, Madame Marie-Hélène MUNOZ, une indemnité annuelle de conseil au taux maximum autorisé et ce à compter du 23 mars 2014.

. dit que les crédits nécessaires sont prévus aux budgets des exercices correspondants.

**en Préfecture le
et publication le**

**Catherine QUEINNEC
Maire**